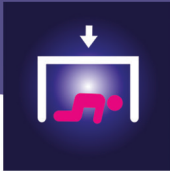


DICRIM

RISQUES MAJEURS

s'organiser pour mieux faire face





Le risque zéro n'existe pas.

Chaque année, les inondations, les tempêtes, les feux de forêts, les catastrophes naturelles comme d'origine humaine font la « Une » de nos quotidiens

nationaux et ouvrent trop souvent le JT de 20h.

Face à ce déferlement, nous nous sentons démunis. Pour autant, si nous ne pouvons pas éliminer les risques, nous avons le devoir moral et désormais légal de le prévenir.

La commune a mis en place deux éléments de prévention du risque : un plan communal de sauvegarde permettant aux services municipaux de s'organiser en cas d'événement majeur ; la rédaction et la diffusion aux habitants d'un document intitulé le DICRIM.

Ce document, littéralement - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - vous le tenez entre vos mains. Il recense tous les risques encourus sur la commune, explique comment s'organiser les secours et informe sur les « premiers gestes » à réaliser par chacun pour se mettre en sécurité et permettre aux professionnels d'intervenir dans de bonnes conditions.

Lorsqu'une situation dangereuse et inhabituelle se présente, les premiers réflexes sont cruciaux. Il est important que chaque Ravoirien prenne connaissance de ce document attentivement et le conserve dans un lieu connu de toute la famille.

Patrick Mignola

Directeur de la publication : Patrick Mignola
Rédaction, conception : Gaëlle Berthou-Cochet
Infographies : Charlotte Pouillot

Credits photos : Lise Rodrigues, Gaëlle Berthou-Cochet, Patrice78500, Grafcom, Tilo de wikipedia.org, Alexandre Prévot, Krystof DR-http://www.camptocamp.org, EU Humanitarian Aid and Civil Protection.

Impression : Couleurs Montagne avec papiers et encres écologiques

Tirage : 4300 exemplaires avril 2014 - Propriété : Mairie de La Ravoire

DEFINITIONS

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? p.3

ORGANISATION

Qui fait quoi ? p.4

Comment alerter ? p.4

LES BONS GESTES, LES BONS REFLEXES

En cas d'inondation p.5

En cas de séisme p.6

En cas de mouvement de terrain
ou d'affaissement minier p.7

En cas de feux de forêt p.8

En cas d'incendie p.9

En cas de transport de matière
dangereuse p.10

En cas de nuage radioactif p.11

En cas de chutes de neige
ou de tempête p.12

En cas de canicule
ou de grand froid p.13

En cas de pandémie grippale p.14

L'arrêt cardiaque p.15

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

La société humaine est confrontée à toutes sortes de risques : naturels, technologiques, météorologiques. Face à ces risques, le Maire a une obligation double : informer et sauvegarder la population. Pour l'y aider, il met en place deux outils : un plan communal de sauvegarde (PCS) et le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Mais qu'est-ce qu'un risque majeur ? Et que dit la loi ? Voici quelques éléments de réponse.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Il se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur : une faible fréquence et une importante gravité.

Que dit la loi ?

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent »¹. Le code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque

citoyen. Ce droit sera suivi par deux décrets², qui précisent le contenu et la forme de cette information.

Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde (PCS) ?

C'est un document technique à destination du Maire et des services municipaux. Le PCS recense l'ensemble des risques pouvant toucher le territoire communal, les moyens à mettre en oeuvre pour informer les administrés et gérer la crise. En cas d'événement majeur, il permet de gagner du temps et d'intervenir rapidement et à bon escient. Son objectif est simple : « s'organiser pour être prêt au cas où... »

Qu'est-ce qu'un DICRIM ?

Littéralement Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, le DICRIM est destiné à informer les administrés des risques qu'ils encourent sur le territoire communal mais aussi ailleurs, sur leur lieu de travail, en vacances, etc. Il recense tous les risques et le comportement à adopter si vous êtes confronté à l'un d'entre eux. Il est à conserver à portée de main et doit pouvoir être consulté par l'ensemble de la famille.

1. Code de l'environnement - Article L 125-2 du 22 juillet 1987.
2. Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004 - 554 du 9 juin 2004.

👉 Qui fait quoi ?



Sur les lieux du risque majeur

1. Les secours arrivent sur place et prennent en charge les personnes.
2. Le Maire est contacté, il dirige les opérations de secours et évalue la situation.



A l'hôtel de ville : la cellule de crise

1. Selon la gravité du risque, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde
2. La cellule de crise est convoquée à l'Hôtel de ville où la cellule est installée.



A la préfecture

1. Si le risque majeur dépasse les frontières de la commune, c'est le Préfet qui devient alors le Directeur des Opérations de Secours.
2. La cellule de crise se met alors à sa disposition.



Sur le territoire communal

1. Les cellules opérationnelles sont mobilisées selon les besoins: cellule hébergement, cellule moyens techniques, etc.
2. Elles se rendent sur le terrain, sécurisent, informent et assurent le lien avec la cellule de crise.
3. L'alerte est lancée



Dans les écoles

1. Le personnel enseignant prend en charge les enfants et assurent leur sécurité.
2. Les parents ne doivent surtout pas venir les chercher en classe avant la fin de l'alerte.

👉 Comment alerter ?



Ensemble mobile d'alerte / mégaphone

Selon la gravité du risque et la localisation, le service de police municipale patrouille et, à l'aide d'un mégaphone, informe les habitants sur le risque encouru et les consignes de sécurité.



Panneau lumineux site internet et réseaux sociaux

Les informations et consignes sont relayées sur les supports numériques



Appel individuel et/ou porte à porte

Les agents sont mobilisés pour prévenir les administrés concernés du risque qu'ils encourent.



La radio dont France Bleu Pays de Savoie

En cas de risque majeur, les informations et consignes sont relayées par les radios locales dont le 103.9, la fréquence de France bleu pays de Savoie à La Ravoire.

La Ravoire est, comme toutes les communes de l'agglomération chambérienne, en zone inondable. Deux cours d'eau sont susceptibles d'être en crue : l'Albanne et la Mère. La commune a déjà été victime de trois grandes crues dans le passé : en février 1990, en novembre 1992 et en juillet 1999. Certaines de ces inondations avaient provoqué d'important dégâts.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS D'INONDATION

Couper le gaz et l'électricité



1. Fermer les portes, fenêtres et volets.
2. Mettre des protections étanches sur les ouvertures.
3. Mettre les produits toxiques, putrescibles et périssables ainsi que les documents importants à l'abri de l'eau.

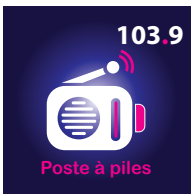
Monter à l'étage ou sur les hauteurs



A l'intérieur : monter à l'étage, signaler votre présence et attendre les secours. Ne pas prendre l'ascenseur.

A l'extérieur : monter sur un point haut et ne pas revenir chez vous sans autorisation.

Écouter le radio sur un poste à piles (103.9MHZ)



1. Disposer d'une radio à piles et écouter France bleue pays de Savoie
2. Se Munir de ses lunettes, médicaments et papiers.

Rester au même endroit



1. Éviter de circuler dans les zones inondables.
2. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

Après



1. Circuler avec prudence et faire attention au risque d'enlèvement.
2. Aérer et chauffer dès que possible son habitation
3. Prévenir son assureur.
4. Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.



DEFINITION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut être aggravée en zone inondable par des aménagements ou un mauvais entretien (nettoyage et débroussaillage).

Connaître les zones inondables :

www.laravoire.com
rubrique La Ravoire >
Plan local d'urbanisme

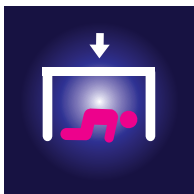


Il existe 5 zones de sismicité (allant de 1 - faible - à 5 - forte). La Savoie est classée en zone moyenne (4). Le dernier séisme recensé dans l'agglomération chambérienne date de 1995 et était de magnitude 3.3 / 9 sur l'échelle de Richter.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE SÉISME

Pendant une secousse

SI VOUS ÊTES DANS UN BÂTIMENT



1. Ne pas tenter de sortir et s'éloigner des ouvertures extérieures.
2. S'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse.

SI VOUS ÊTES DANS LA RUE



1. Se tenir à l'écart des bâtiments.
2. Rester au milieu des rues.
3. Ne pas rester sous des fils électriques.

SI VOUS ÊTES EN VOITURE



1. Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber
2. Arrêter le moteur, ne pas descendre de la voiture.

Après une secousse

SI VOUS ÊTES DANS UN BÂTIMENT



1. Couper gaz, eau, électricité.
2. En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et fenêtres et prévenir les secours.
3. Évacuer l'immeuble et ne pas utiliser l'ascenseur.

SI VOUS ÊTES DANS LA RUE



1. S'éloigner de toutes les constructions.
2. Redouter les répliques de séismes.
3. Prendre contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.

DANS TOUS LES CAS



Restez où vous êtes

1. Ne pas allumer de feu ou de cigarette.
2. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
3. Ne pas revenir dans les bâtiments.
4. Ne téléphoner au service d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité.



Écouter la radio sur un poste à piles (103.9MHZ)

DEFINITION

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Il se manifeste par des vibrations du sol, entraînant des conséquences plus ou moins importantes selon leur durée, leur amplitude et leur fréquence.

La Ravoire n'est pas une zone spécialement concernée par le risque de mouvement de terrain ou d'affaissement minier. Mais ce phénomène naturel pouvant être d'origine très diverse, il est très difficile de le prévenir. En vacances, en montagne, ce risque est présent. Dans l'agglomération chambérienne, le dernier s'est produit en 2013 à Saint Jean d'Arvey.

Les bons gestes, les bons réflexes

MOUVEMENT DE TERRAIN ET AFFAISSEMENT

Avant



S'informer des risques encourus et des consignes

Après



Informez les autorités

1. Se mettre à la disposition des secours.
2. Prévenir son assureur en cas de dégâts.



Ne pas stationner dans les zones dangereuses

Pendant



Fuir vers les hauteurs

1. Fuir le plus loin possible de la trajectoire de l'éboulement.
2. Gagner les hauteurs stables les plus proches.



Ne pas intégrer un bâtiment endommagé

1. Ne pas revenir sur ses pas.
2. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.



DEFINITION

Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol pouvant aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

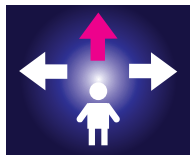
Le risque minier est lié à l'évolution des cavités abandonnées et sans entretien après l'arrêt d'une exploitation d'une mine (charbon, pétrole, gaz naturel ou sels).

Le feu de forêt désigne un feu ayant menacé un massif forestier d'au moins un hectare d'un seul tenant. La saison la plus risquée est l'été. Les départs d'incendie sont favorisés par l'évolution de l'occupation des sols, la diminution de l'activité agricole, l'urbanisation, l'augmentation des surfaces boisées.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE FEUX DE FORÊT

Avant

REPÉRER



1. Repérer les chemins d'évacuation, les abris
2. Prévoir les moyens de lutte (points d'eau et matériels).

ENTRETIEN



1. Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des pompiers.
2. Débroussailler autour de la maison, nettoyer les gouttières.
3. Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

LA RÉGLEMENTATION

L'arrêté préfectoral du 21 avril 2011 interdit la destruction par le feu de végétaux et la pratique de l'écobuage dans le département de la Savoie.

Il est donc défendu :

- à toute personne de porter ou d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements,
- la destruction par le feu ou incinération des chaumes (écobuage), des déchets de tonte ou de taille.

8

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 3^{ème} classe d'un montant allant jusqu'à 450 €.

Pendant

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU



1. Informer les pompiers (le 18 ou 112).
2. S'éloigner dos au vent.
3. Respirer à travers un linge humide.
4. Suivre les instructions des pompiers.

SI LE FEU EST PROCHE DE VOTRE HABITATION



1. N'évacuer que sur les ordres des autorités.
2. Fermer les bouteilles de gaz qui se trouvent en extérieur et s'éloigner.
3. Ouvrir le portail pour favoriser l'accès des pompiers.
4. Arroser le bâtiment avant l'arrivée du feu et rentrer les tuyaux.
5. S'habiller de vêtements en coton épais.

Après

RESTEZ PRUDENT



1. Sortir protégé.
2. S'éloigner des foyers résiduels.
3. Inspecter votre habitation en recherchant et en surveillant les braises.

En France, un feu se déclare toutes les 2 minutes et provoque chaque année jusqu'à 800 décès. La 1^{ère} cause de décès chez les victimes d'incendie est la fumée ; dans 25% des cas, l'incendie est dû à une installation électrique défectueuse. La loi n° 2010-238 de 2010 rend obligatoire en 2015 l'installation dans les logements de détecteurs de fumée.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS D'INCENDIE

Le feu s'est déclaré dans votre logement

SI L'EXTINCTION EST IMPOSSIBLE
MAIS VOUS POUVEZ ÉVACUER



1. Fermer toutes les portes sans les verrouiller.
2. Évacuer les lieux le plus rapidement possible.

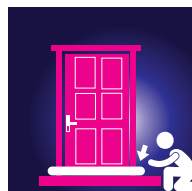
SI L'EXTINCTION EST IMPOSSIBLE
ET VOUS NE POUVEZ PAS ÉVACUER



1. Fermer la porte de la pièce ou le feu s'est déclaré.
2. Se replier dans une pièce avec une fenêtre accessible et la plus éloignée du sinistre.
3. Calfeutrer les bas des portes.
4. Se manifester à la fenêtre pour être repéré des secours.

Si l'incendie est en-dessous ou sur votre palier

Calfeutrer
le bas des portes



1. Rester chez soi
2. Fermer les portes et mettre des linges mouillés en bas de la porte.
3. Aller à la fenêtre pour être vu des secours.
4. En cas de fumée, se baisser vers le sol et se couvrir le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

Si l'incendie est au-dessus de votre palier



1. Sortir par l'issue la plus proche.



CONSIGNES GÉNÉRALES

Ne prenez jamais l'ascenseur.
Appelez les pompiers (18 ou 112).

La Ravoire est traversée par l'A43, la RD1006 et la ligne ferroviaire. Le risque de transport de matière dangereuse est accentué sur notre territoire par cette particularité géographique. En outre, la commune est traversée par le pipeline, dont les conduites ont été enterrées à environ 80 cm de profondeur.

Les bons gestes, les bons réflexes

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Pendant

EN CAS DE FEU SUR LE VÉHICULE OU LE RÉSERVOIR



1. Évacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres.
2. Partir dans la direction opposée des fumées dégagées.

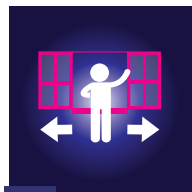
EN CAS DE FUITE DE PRODUIT TOXIQUE



1. Se confiner dans un local clos (calfeutrez les ouvertures, arrêtez la ventilation, réduisez le chauffage).
2. Appeler les pompiers (12 ou 118).
3. Ne pas fumer.
4. Respirer dans un linge humide.
5. Ne pas téléphoner.
6. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
6. Disposer d'une radio à piles et écouter France bleue pays de Savoie.

Après

AÉREZ LES PIÈCES



Les repères

Lorsque vous prévenez les secours en cas d'accident impliquant un camion transportant des produits dangereux, il faut identifier la plaque apposée sur les côtés et l'arrière du véhicule contenant deux chiffres et transmettre ses chiffres aux pompiers :

Numéro d'identification du danger

60

Numéro d'identification de la matière transportée

1710



DÉFINITION

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive (voir page 15).

Le risque est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport routier ou ferroviaire de ces matières dangereuses.

Le transport de gaz ou de pétrole par canalisations souterraines crée un risque de fuite pouvant polluer les sols et les nappes phréatiques.

Même si aucune installation nucléaire n'est installée sur la Savoie, le risque radiologique peut affecter un vaste territoire en cas d'accident majeur d'une centrale. L'agglomération chambérienne étant située sous des vents dominants, elle ne sera pas épargnée par les nuages radioactifs si l'un des établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère connaissait un accident grave.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE NUAGE RADIOACTIF

Pendant

SE METTRE À L'ABRI



1. S'enfermer dans un local clos.
2. Fermer et boucher les entrées d'air.

SE TENIR INFORMÉ



1. Disposer d'une radio à piles et écouter France bleue pays de Savoie (103.9 MHz) et appliquer les consignes données par les autorités.
2. Se renseigner auprès de la Préfecture pour connaître les centres de distribution des comprimés d'iode (les personnes les plus sensibles sont les jeunes de moins de 25 ans et les femmes enceintes).

NE PAS BOUGER



1. Ne pas téléphoner.
2. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

Après

NE PAS CONSOMMER D'ALIMENT FRAIS CULTIVÉ



L'e-info

Si vous voulez en savoir plus :
www.criiard.org
 Site Internet de la CRRRIARD (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité).



DEFINITION

Le risque nucléaire est un événement accidentel conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Il en découle des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Chutes de neige abondantes, tempêtes et orages, verglas, les aléas météorologiques sont nombreux et peuvent avoir des conséquences sur l'environnement et la santé. L'État, l'agglomération chambérienne et la commune disposent de dispositifs spécifiques pour intervenir auprès de la population ou sur le territoire selon la gravité du phénomène météorologique.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE NEIGE OU TEMPÊTE

En cas de neige et verglas

Quelques centimètres de neige peuvent suffire à perturber le trafic...

AVANT



Munir sa voiture de pneus neige et assurez-vous d'avoir des chaînes dans le coffre.

PENDANT



1. Ne pas stationner sous les arbres, les fils électriques et les toitures.
2. Éviter au maximum les déplacements motorisés et soyez prudent au volant.
3. Déneiger vos trottoirs. Un arrêté communal oblige les riverains à effectuer eux-mêmes leur déneigement.

En cas de tempête

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89km/h.

AVANT



1. Couper les appareils électriques.
2. Fermer les portes et fenêtres.
3. Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.

PENDANT



1. Se déplacer le moins possible.
2. Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.
3. Laisser les lignes téléphoniques libres pour les services d'urgence.
4. Faire attention aux fils électriques tombés et mettez vous à l'abri.



LE PLAN NEIGE

La commune dispose d'un plan neige afin d'intervenir en cas de chutes sur les voiries communales. Lorsque des chutes de neige sont annoncées, une équipe roulante d'agents est d'astreinte pour déneiger en priorité les voiries principales, les voies de bus et les accès piétons aux établissements publics. Ce plan existe aussi à l'échelle de Chambéry métropole et du Conseil général.

Aucun territoire n'est à l'abri d'une canicule ou d'un grand froid. On se souvient des pertes humaines causées par la canicule de 2003 et chaque hiver, les décès de personnes sans abri sont relatés. On parle de canicule lorsque la température ne descend pas, la nuit, en dessous de 18°C pour le Nord de la France et 20°C pour le sud ; et atteint ou dépasse, le jour, 30°C pour le Nord et 35°C pour le sud.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE CANICULE OU DE GRAND FROID

En cas de canicule

A L'INTÉRIEUR



1. Pendant la journée, fermer les fenêtres, rideaux et volets.
2. Utiliser ventilateur et/ou climatisation. Essayer de se rendre dans un lieu climatisé quelques heures par jour.
3. Se mouillez le corps plusieurs fois par jour.
4. Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour (1,5 l/jour pour les personnes âgées).

A L'EXTÉRIEUR



1. Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11/14h).
2. Porter un chapeau et des vêtements légers.
3. Limiter vos activités physiques.

En cas de grand froid

A L'INTÉRIEUR



1. Avoir une bonne alimentation et prendre des boissons chaudes non alcoolisées.
2. Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement et aérer le quelques minutes.
3. Éviter les efforts brusques.
4. Attention au condition de sécurité de vos chauffages.

A L'EXTÉRIEUR



1. Rester actif.
2. Éviter les expositions prolongées au froid et au vent notamment le soir.
3. Se protéger des chocs thermiques.
4. S'habillez chaudement.
5. Éviter de prendre la voiture.



LE PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

En cas de canicule, d'inondation, de grand froid, les personnes isolées sont plus fragiles. Pour les aider en cas d'urgence, le service social de la mairie tient un registre confidentiel des personnes de plus de 65 ans et des personnes en situation de handicap. Celui-ci permet aux agents municipaux de prendre régulièrement des nouvelles des personnes inscrites en cas d'alerte et d'intervenir en cas de problème. Les inscriptions sont volontaires. Renseignements auprès du CCAS au 04 79 71 07 42.



Le 115

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible. Ce risque peut se déclencher sur n'importe quel endroit du territoire.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS DE PANDÉMIE GRIPPALE

Se protéger par l'hygiène



1. Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou à défaut une solution hydro-alcoolique.
2. Utiliser un mouchoir en papier à usage unique pour se moucher ou cracher et le jeter dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.
3. Se couvrir le nez et la bouche quand vous éternuez.
4. Éviter les contacts avec les personnes malades.

Éviter tout contact



1. Éviter les contacts avec les personnes saines si vous êtes malade et vice-versa.
2. Porter un masque anti-projection au contact d'autrui.
3. Ne pas vous déplacer directement à l'hôpital mais téléphoner à votre médecin traitant ou faire le 15 en cas d'urgence.



Les symptômes

Fièvre élevée (>38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. Vous êtes contagieux pendant 7 jours après l'apparition des premiers symptômes.

Les bons gestes, les bons réflexes EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE



LES EMPLACEMENTS DES DÉFIBRILLATEURS

En 2011, la commune a réparti à des endroits stratégiques 6 défibrillateurs sur le territoire :

1. gymnase municipal (à proximité de l'espace culturel Jean Blanc),
 2. les vestiaires des terrains de foot et de rugby (loge du gardien),
 3. la halle Henri Salvador (à l'entrée de la salle, mur de gauche),
 4. la mairie de quartier de Féjaz (à l'entrée de la permanence),
 5. le gymnase Marcel Paul de Féjaz (entrée principale, face au stade),
 6. le gymnase du Lycée du Granier (hall d'entrée, en intérieur).
- plus d'informations sur le site de la ville : www.laravoire.com > rubrique « Au quotidien » > Défibrillateurs

L'arrêt cardiaque ne fait pas partie des risques majeurs, il tue cependant plus de 40 000 personnes chaque année en France. Le taux de survie est actuellement de 5,3%. Une intervention rapide grâce au défibrillateur et au massage cardiaque permettrait pourtant de sauver chaque année plusieurs milliers de vies.

DICRIM

CONSIGNES GÉNÉRALES

Numéros d'urgence

Les numéros d'urgence

112

18

Pompiers

17

Gendarmerie/Police

15

Samu

04 79 72 52 00

Mairie

04 79 71 07 55

Police municipale

04 79 72 52 00

Centre anti-poison

L'alerte

ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE/MÉGAPHONE



La Police municipale patrouille et, à l'aide d'un mégaphone, informe les habitants sur le risque encouru et les consignes de sécurité.



L'APPEL TÉLÉPHONIQUE, LE SMS
OU LE PORTE-À-PORTE

Les consignes générales

Avant



Ecoutez radio France
Bleu Pays de Savoie
(103.9 MHz)



1. S'informer sur les risques.
2. Préparer une radio avec pile, lampe de poche, matériel de premiers secours, papiers importants.

Pendant



1. Couper les réseaux
2. Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils seront mis en sécurité par leurs professeurs.
3. Ne pas fumer ou faire de feu.
4. S'habiller en adéquation.

Après



1. Ne pas rétablir les réseaux sans l'accord des autorités ou d'un spécialiste.
2. Prévenir les autorités de tout danger.